

VILLE DE METZ

*RAPPORT DE
PRESENTATION DU
BUDGET PRIMITIF 2013*

*CONSEIL MUNICIPAL
20 décembre 2012*

Table des matières

1	<i>INTRODUCTION</i>	4
2	<i>AUGMENTER ENCORE LE « NIVEAU DE VILLE » EN MAITRISANT LES COUTS</i>	6
2.1	Davantage de proximité, de solidarité et de partage	6
2.2	Une plus grande performance	7
3	<i>ENTREtenir les dynamiques installées en priorisant des dépenses vertueuses</i>	9
3.1	Multiplicateur des investissements.....	9
3.2	Un impact positif des subventions	9
4	<i>CONTINUER A CONSTRUIRE LE FUTUR EN CULTIVANT NOTRE AMBITION POUR METZ</i>	10
4.1	Construire la Ville de demain	10
4.2	Se projeter	10
	<i>CONCLUSION : 2013... MANIERES DE PARTAGER LA VILLE</i>	11
5	<i>DES CHOIX D'EQUILIBRE BUDGETAIRE QUI CONFORTENT LES ORIENTATIONS DE LA VILLE</i>	12
5.1	Depuis trois ans, pas d'augmentation de la fiscalité	12
5.2	Des remises à niveau nécessaires, pour les dépenses de personnel et d'informatique	12
5.3	Le maintien d'un endettement modéré et sain	13
6	<i>LE BUDGET PRINCIPAL</i>	14
6.1	La section de fonctionnement	14
6.1.1	Les recettes réelles de fonctionnement.....	14
6.1.2	Les dépenses de fonctionnement	17
6.2	La section d'investissement	18
6.2.1	Les recettes d'investissement	18
6.2.2	Les dépenses d'investissement	19
7	<i>REPARTITION FONCTIONNELLE DES DEPENSES</i>	21
8	<i>REPARTITION PAR NATURE DES RECETTES / DEPENSES</i>	24
9	<i>LES BUDGETS ANNEXES</i>	29

9.1	Le Budget Annexe des Eaux.....	29
9.2	Le Budget Annexe du Camping.....	30
9.3	Le Budget Annexe des Zones.....	31
10	<i>MOTION 1/MOTION 2.....</i>	32

1 Introduction

L'adoption du Budget Primitif de la collectivité suit le Débat d'Orientation Budgétaire. Ce dernier a été l'occasion, pour tous les Conseillers Municipaux, de faire valoir des priorités politiques, mais également des exigences budgétaires.

C'est la responsabilité de notre majorité que d'opérer des choix équilibrés et qui font sens, un sens politique qui s'inscrit dans le mandat, selon une déclinaison annuelle que nous soumettons au Conseil.

Cet équilibre budgétaire repose sur des fondamentaux propres à notre collectivité, mais tient compte d'un contexte budgétaire national et européen difficile. De ces éléments de contexte, il faut retenir la faiblesse des perspectives de croissance européenne et française, et la demande exprimée par les gouvernements d'une participation des collectivités locales aux défis budgétaires de maîtrise et de redressement. Il en résulte, en particulier, le gel des dotations de fonctionnement pour 2013 et la perspective de leur baisse dans les années à venir.

Quant à nos fondamentaux messins, nous portons l'exigence de la préservation de l'excellence des ratios, ainsi que de la poursuite d'une présentation toujours plus sincère et analytique dans la perspective des mutualisations et consolidations avec les partenaires de la Ville.

Ces fondamentaux sont notre capacité d'autofinancement (11,4 M€) et d'investissement (54,4 M€), notre niveau de subventionnement de l'activité associative (30,0 M€) et plus généralement le niveau de service à la population (le "niveau de ville"), sans les dissocier d'une maîtrise du niveau d'imposition (taux faibles et inchangés), comme des dépenses de fonctionnement (147,0 M€), et notamment des frais de personnel (51% des dépenses de fonctionnement).

Je souligne que les dépenses de personnel budgétées cette année intègrent les efforts de déprécarisation de certaines catégories, ainsi que la remise à niveau des rémunérations des agents de catégorie C et B, accordées depuis 2012. Pour autant, le niveau des ressources prévues pour les dépenses de personnel nécessitera une gestion suivie, afin de parvenir à maîtriser l'évolution tendancielle de la masse salariale. Cet effort sera encore amplifié au cours des années suivantes, pour parvenir à une évolution de la masse salariale limitée à + 1,5%.

La préparation budgétaire a été très contrainte, et la proposition que nous présentons conjugue une maîtrise des dépenses générales de la collectivité avec la préservation de notre capacité d'investissement. Le message politique est clair : augmenter le "niveau de ville", tout en s'astreignant à un contrôle rigoureux de la "valeur-citoyen" des services rendus ; maintenir les dynamiques amorcées en soutien à l'activité, au partage et à la mobilisation des ressources messines ; et enfin, s'autoriser à voir grand pour l'avenir de notre ville.

L'ajustement de notre ambition pour Metz aux contraintes budgétaires et aux difficultés de nos concitoyens est possible selon trois modalités :

- En premier lieu, par le rapprochement entre ce Budget Primitif et le dernier budget total voté : nous nous sommes fixés des objectifs en termes de taux de réalisation, qui permettent

d'adosser la nouvelle prévision aux montants que la Ville a su effectivement réaliser. C'est une exigence de sincérité qui revient, de surcroit, à pérenniser dans notre budget les efforts quotidiens de l'administration, en matière de rigueur et d'économie dans nos dépenses générales de fonctionnement.

- En second lieu, par le recours aux financements accessibles dans le cadre de notre gestion rigoureuse : d'abord nos ressources propres, puis l'emprunt si nécessaire, dont nous réservons l'affectation à des investissements, autant que possible générateurs d'économies de fonctionnement (amélioration du patrimoine, efficacité énergétique notamment).
- En troisième lieu par des mesures structurelles et d'organisation : mutualisations, automatisation et mécanisation de certaines activités pour la performance du service rendu, redéploiements des effectifs et des ressources pour toujours plus de proximité à l'égard des administrés.

En résumé, les contraintes financières et le contexte économique et social extrêmement difficile auxquels les Messins sont confrontés, comme beaucoup d'autres, nous imposent de conjuguer rigueur et sobriété dans la gestion des deniers municipaux, avec partage et solidarité, pour que chaque Messin bénéficie du meilleur de la Ville.

Enfin, un critère incontournable est posé pour l'évaluation politique de ce budget : celui qui consiste à l'examiner au regard des engagements pris et du programme mis en oeuvre. L'année 2013 marquera une nouvelle étape dans la réalisation des principaux projets et des politiques publiques engagés par la municipalité élue en 2008. La quasi-totalité des engagements pris seront tenus.

Dominique GROS
Maire de Metz
Conseiller Général de Moselle

2 Augmenter encore le « niveau de ville » en maîtrisant les coûts

2.1 D'avantage de proximité, de solidarité et de partage

L'espace public est un bien commun. Chacun doit pouvoir en user, mais dans le respect de la loi et des autres.

Dans cette perspective, la Police Municipale poursuivra ses missions de proximité, par une présence dans tous les quartiers. La collaboration avec la police nationale sera renforcée, ainsi que le travail en réseau avec les acteurs sociaux. En 2013, une attention particulière sera portée aux nuisances, notamment sonores, induites par une vie nocturne plus intense que par le passé. Cette réalité ne relève pas toujours de la compétence de la Police Municipale comme de la Police Nationale, mais d'un rappel à la courtoisie et aux bons usages. La ville envisage à cet effet d'expérimenter le recours à la médiation. En parallèle, la Ville sensibilisera les professionnels de la nuit. Enfin, elle mettra à profit le réseau Mettis pour améliorer certains dispositifs de surveillance (installation de caméra dôme sur financement MM), et poursuivra l'amélioration du réseau d'éclairage (2 M€ d'investissement, 293 k€ de plus en fonctionnement). 36 k€ seront consacrés à l'équipement de la Police Municipale. A Metz comme partout en France, nous constatons cette dernière année que le sentiment d'insécurité progresse (voir le dernier rapport de l'Observatoire Annuel de la Délinquance et de la Réponse Pénale). Nous engagerons les moyens nécessaires pour le combattre.

En matière de propreté, le service sera doté de nouveaux moyens en vue de la mécanisation, notamment pour le nettoyage urbain. Ainsi 737 k€ seront investis pour améliorer les locaux du service, 100 k€ pour les véhicules de nettoyage, sur un total de 908 k€ du parc automobile et 50 k€ pour des containers enterrés. Par ailleurs, 130 k€ sont ajoutés en fonctionnement pour des interventions suite aux dégâts constatés sur le domaine public. Sont également renforcés l'externalisation de l'entretien, dans le cadre de la gestion urbaine de proximité (+100 k€), et les opérations de nettoyage de proximité (+20 k€). Parce que la civilité indispensable pour une ville propre est l'affaire de tous, le travail de sensibilisation se poursuivra avec une campagne de communication pour 40 k€.

L'agrément du cadre de vie sera renforcé, avec des projets significatifs dans tous les quartiers. La construction de la Mairie de Quartier de Bellecroix est prévue pour un montant de 992 k€. Metz poursuivra la rénovation de Borny (réovation des espaces Descartes, Limousin et Languedoc ainsi que la maîtrise d'œuvre Reichen pour 900 k€, espace Bourbonnais – Bugey – Nivernais pour 317 k€). La Patrotte verra les premiers éléments de concrétisation de son Projet urbain (550 k€ pour le centre culturel et social de Metz-Nord la Patrotte, 2,95 M€ pour les aménagements urbains, 3,98 M€ pour la suppression du passage à niveau). Dans toute la ville, 2,5 M€ seront investis pour l'entretien des voiries et des espaces publics. Pour l'aménagement des abords de la Seille, 20 k€ seront investis pour conforter et mettre en valeur le cours d'eau et 1 M€ alloués dans le cadre de l'aménagement du boulevard Maginot et de la promenade basse de la Seille en continuité du réaménagement de la Place Mazelle.

Dans tous les quartiers, la maintenance et la rénovation des aires de jeux font l'objet d'un effort particulier (465 k€ d'investissements). C'est aussi le cas des espaces verts (455 k€ investis pour l'aménagement et l'accessibilité PMR) pour l'entretien desquels le service voit

augmenter ses crédits de fonctionnement pour prendre en compte de nouveaux espaces d'intervention (Grand Domaine à Borny, Sansonnet à Devant-les-Ponts, pelouse du FC Metz). La Ville investira pour le développement des jardins familiaux (378 k€). Metz pérennisera l'enveloppe budgétaire dédiée aux quartiers : cette année encore, 200k€ sont consacrés à des investissements dans les quartiers, sur proposition des Comités de quartier.

Les services et prestations publics tournés vers les personnes bénéficieront de nouvelles initiatives en faveur de tous les habitants, de tous les âges : le Pass AvantAge, le festival des Energies Urbaines, l'opération Ecoliers au Spectacle, l'intervention en réhabilitation des copropriétés dégradées, etc. Notre politique d'offre est particulièrement destinée à la jeunesse des quartiers, et cela suppose d'améliorer l'information du public par de nouvelles actions de communication (+38 k€). Pour les associations, 382 k€ sont destinés à la transformation d'appartements en locaux associatifs dans le quartier des Hauts de Vallières.

L'investissement consacré à la rénovation des centres socio-culturels de Borny et Vallières se monte à 638 k€. Dans les bibliothèques et médiathèques municipales, les investissements s'élèveront à 930 k€ pour les collections des bibliothèques, leur numérisation et divers équipements technologiques. Le soutien de Metz aux manifestations et aux initiatives étudiantes est renforcé, par une augmentation de 17 k€ des crédits de fonctionnement dédiés.

Les importantes rénovations à réaliser dans les écoles sont créditées de 1 M€, et le programme d'efficacité énergétique dans les écoles de 0,8 M€. La création de restaurants scolaires à la Patrotte et la Corchade est dotée de 595 k€, quand le fonctionnement de la restauration est abondée de 138k€, pour faire face à la hausse de la fréquentation. Les fournitures des maternelles et primaires augmentent de 100 k€, et l'opération Ecoliers au spectacle est confortée par l'augmentation de ses crédits de 31 k€ ainsi portés à 81 k€.

La Culture contribue à l'effort budgétaire demandé, sans sacrifier ses projets structurants (préfiguration de la BAM avec 230k€ ajoutés aux subventions à Metz en scène), son ambition d'une culture pour tous, sa participation à l'image et l'attractivité de la ville (50 k€ de plus pour le dossier UNESCO, 20 k€ pour l'exposition de l'œuvre de Blondel).

Pour favoriser l'emploi, la Ville poursuit ses missions d'information, d'insertion et d'accompagnement des personnes à la recherche d'un emploi. Elle développe les clauses d'insertion dans ses marchés. Elle augmentera en 2013 ses crédits aux chantiers d'insertion, pour les travaux dans les cimetières (+34 k€).

Il s'agit de faire une ville attractive, dans laquelle chaque Messin puisse être acteur. Et la Ville entend accompagner les Messins victimes de la crise, qui se trouvent confrontés aux difficultés sociales.

2.2 Une plus grande performance

Grâce à de nouvelles organisations, aux mutualisations et au contrôle de gestion, la Ville privilégie la rigueur et la sobriété dans la gestion des moyens.

Cette démarche se poursuit au travers de la recherche d'économies dans le fonctionnement courant (exemple des économies d'énergie, des investissements pour la performance énergétique, des partenariats pour le réseau de chaleur ou la centrale à Biomasse) et du partage des contraintes de maîtrise de la dépense publique avec les partenaires de la ville.

Cette ligne aura pour résultat de conserver des « fondamentaux », qui permettront à Metz de continuer à se projeter dans l'avenir.

Car il ne s'agit pas seulement de maîtriser les dépenses ; il faut aussi faire face à la hausse des prix des carburants (100 k€ de hausse au budget) et aux coûts réels d'énergie, d'électricité et de chauffage urbain (300 k€ de plus). Nous prévoyons cette année 1,4 M€ de subventions de la CAF pour les Contrats Enfance Jeunesse, mais aussi des fonds du FIPD pour la prévention de la délinquance, dans le cadre de la politique de la Ville.

L'objectif est aussi d'améliorer la performance des services par l'acquisition de nouveaux outils de gestion ou d'intervention, l'amélioration des organisations de travail et la reconnaissance du travail fourni par les fonctionnaires et agents de la collectivité (revalorisation indemnitaire des catégories C et B, reconnaissance des emplois de terrain, entretien annuel d'évaluation, développement de la formation).

Cet effort suppose que soit conforté un véritable projet d'administration qui englobe les déplacements (plan de déplacement de l'administration, contrôle des consommations de carburant, rigueur dans l'attribution de véhicules municipaux, maîtrise des heures supplémentaires), les conditions de travail, l'encadrement, mais aussi l'information interne des agents et externe sur l'activité et les métiers de l'administration.

Au-delà de l'organisation et du contrôle de gestion, un effort particulier est entrepris au profit de tout le personnel municipal, vecteur essentiel de la relation des administrés à leur ville. Les efforts initiés seront poursuivis concernant l'amplitude horaire d'ouverture du service public d'accueil de la population, les conditions d'accueil et de travail dans les mairies de quartier, les conditions d'intervention du personnel municipal sur les voiries, les espaces publics et les bâtiments municipaux. En insistant sur ces priorités de service et de proximité, dans une perspective d'effectifs redéployés, une maîtrise renforcée de l'évolution de la masse salariale sera mise en œuvre, dans le cadre de la gestion prévisionnelle des emplois. Et ceci, tout en favorisant de meilleures conditions de travail et de productivité, et en améliorant encore la qualité du service assuré par les agents municipaux auprès des Messins.

C'est dans ce contexte que les dépenses de personnel intégreront l'année prochaine la hausse de rémunération principale intervenue dès 2012 (remise à niveau pour les agents de catégories C et B, déprécarisation des ATSEM) : cet effort de maîtrise sera encore amplifié à l'avenir, pour une évolution tendancielle de la masse salariale limitée à + 1,5%. L'informatique est aussi un moyen d'amélioration du service, avec une nouvelle AP créée pour le schéma directeur des systèmes informatiques de la Ville, avec un crédit de 354 k€ en 2013. En outre, 24 k€ sont prévus pour des tablettes équipant les personnels intervenant sur le domaine public (IDP) et 31 k€ sont crédités pour le fonctionnement des systèmes embarqués de géolocalisation des véhicules de nettoyage et de déneigement.

La performance est aussi énergétique, et l'investissement permet la réalisation d'économies. La ville poursuit son programme en engageant cette année 3 M€ sur les piscines et 430 k€ de plus sur les gymnases.

D'autres économies de fonctionnement porteront sur les locations immobilières (-60 k€), l'activité d'imprimerie et les locations mobilières (-80 k€), les dépenses de taxe foncière payées par la Ville (-86 k€).

Enfin, certains crédits d'urbanisme seront réduits ou reportés pour contribuer à l'effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement, avec 80 k€ de moins pour les études.

Il s'agit donc, pour 2013, de « faire mieux, sans dépenser plus ». La maîtrise des dépenses et des coûts, ainsi que l'amélioration des performances, permettront de résoudre une équation complexe, pour un meilleur service aux Messins, et dans le respect des orientations et des choix politiques prioritaires.

3 Entretenir les dynamiques installées en priorisant des dépenses vertueuses

3.1 Multiplicateur des investissements

Par l'effet multiplicateur de ses investissements, en particulier avec ses programmes pluri-annuels (voir plus bas), la Ville agit au service de l'emploi et de la création de richesses.

De plus, dans des opérations concertées d'aménagement urbain, les interventions communales produisent des effets leviers sur l'investissement privé : c'est le cas avec les investissements dans les ZAC (singulièrement, la ZAC de l'Amphithéâtre, avec 4 M€ d'investissements mais aussi 1,65 M€ d'acquisitions immobilières diverses), en matière d'habitat, d'immobilier d'entreprises, de développement industriel etc.

La poursuite d'un haut niveau d'investissement de la collectivité, relayé par les programmes conduits par l'agglomération, conduit ainsi à une commande publique créatrice d'emplois. Ces emplois, de toute nature, sont maximisés par le recours aux clauses d'insertion dans les principaux marchés publics. Au total, la Ville et l'agglomération représentent plus de 250 M€ de dépenses consolidées en investissement.

3.2 Un impact positif des subventions

Il s'agit d'un mode d'intervention pertinent, tant les subventions aux associations permettent à tout un secteur d'activité économique d'assurer des missions d'intérêt général (cas des activités périscolaires, socio-culturelles, d'insertion, etc.), dans des conditions économiques souvent plus favorables, et en les inscrivant dans une perspective de citoyenneté et de responsabilité collective.

C'est aussi une méthode efficace de mobilisation de ressources pour la création d'activité dans la Ville, dans la mesure où les associations subventionnées sollicitent des financements extérieurs pour leurs interventions auprès des Messins.

Le commerce messin est aussi concerné par cette force d'entrainement des subventions, le budget prévoyant 310 k€ de subventions à la Fédération des Commerçants en 2013. Une nouveauté cette année : la Grande Roue du marché de Noël étant autofinancée, la Fédération prévoit une animation nouvelle, avec les "fontaines musicales". C'est un exemple manifeste de reprise privée d'une initiative de la collectivité, que les moyens publics ont dû soutenir, le temps de démontrer la pertinence de l'animation commerciale.

Enfin, les subventions créent un effet d' entraînement, par le biais des animations et du mécénat suscité (Metz Plage, Nuit Blanche, Metz Marathon). Elles constituent une source de co-financement, au service de l'identité et de l'image de la Ville, tout en amenant le secteur privé à « valider » les initiatives prises par la municipalité.

4 Continuer à construire le futur en cultivant notre ambition pour Metz

4.1 Construire la Ville de demain

Il s'agit de poursuivre et finaliser les grands projets du mandat, qui donnent à Metz une nouvelle attractivité et une nouvelle "qualité de ville" : parmi eux, la Boîte A Musique (5 M€), des aménagements et de la poursuite du cofinancement liés à Mettis (fond de concours 4 M€, 50 k€ pour l'animation commerciale autour du réseau), des créations et rénovations dans les domaines socio-culturel et scolaire (restauration notamment), des programmes d'efficacité énergétique, de la poursuite du Plan Vélo (2,2 M€ d'investissements).

Par ailleurs, 300 k€ sont budgétés pour les zones 30, 150 k€ pour une remise à jour de la signalisation dynamique des parkings municipaux, en rapport avec les nouveaux équipements créés.

Des interventions sont également prévues dans le domaine touristique ou en appui à l'Office de Tourisme : la subvention reste importante à 1,315 M€, qui permettra notamment à l'Office l'ouverture d'un site d'accueil dans le quartier de l'Amphithéâtre ; 36 k€ d'investissement pour un site internet de promotion de la destination Metz. En outre, 150 k€ d'investissement sont prévus en 2013 pour le schéma de développement touristique et les services mobiles de proximité.

La rénovation de l'Arsenal (travaux de la terrasse et de l'entrée) est créditez de 1,4 M€, celle de la Porte des Allemands de 500 k€ pour démarrer, et 1,5 M€ sont prévus pour les restaurations d'églises et de monuments historiques.

Les opérations structurantes de voiries sont créditez de 1,75 M€ et l'aménagement du quartier des Isles de 1 M€.

Enfin, de nouvelles interventions, ainsi que de nouveau outils (SEM patrimoniale) seront initiés en vue d'investissements planifiés sur le temps long. L'enjeu sera alors d'engager de nouveaux projets pour la période 2013-2016.

4.2 Se projeter

La municipalité a engagé une démarche "Metz 2030" pour travailler durablement sur les enjeux, les projets et l'image de la Ville à moyen et long terme.

Dans un cadre de large concertation, la municipalité s'attache à poser les bases de nouvelles perspectives, et à mettre en place les conditions de dynamiques nouvelles. Elle s'appuie en cela notamment sur les résultats d'un questionnaire soumis à un échantillon de 700 personnes, mais aussi sur une saisine du Conseil Economique et Social Local, et des ateliers urbains où ont été sollicitées différentes catégories de notre population. Dans ce cadre, sont également

proposées des conférences où témoignent des urbanistes d'autres grandes villes qui partagent avec nous leurs expériences et leurs idées. Car Metz a toujours intérêt à se comparer, à apprendre des autres, mais aussi à faire valoir ses singularités auxquelles les Messins - et ils le disent - sont très attachés. Dès le début de l'année 2013, un avant-projet "Metz 2030" sera soumis pour consultation et enrichissement à l'ensemble des Messins et aux principaux partenaires de la Ville.

Conclusion : 2013... manières de partager la Ville

Ces dernières années, Metz s'est profondément transformée. Que l'on évoque son image et sa notoriété, ses espaces urbains et naturels, les déplacements et les entrées de ville, la transformation est bien visible, ou en cours dans de très nombreux lieux. Plus profondément encore que cette transformation immédiate, c'est petit à petit la relation des Messins à leur Ville qui se modifie.

L'action municipale a encouragé la demande de services, sollicité la participation citoyenne et accru l'exigence des administrés – autant que leur responsabilité – à l'égard de la Ville.

Un nouvel enjeu se profile désormais, dans un cadre budgétaire très contraint et un environnement économique difficile, qui invite au partage de cette évolution.

Ce partage nécessaire peut donner matière à de nouvelles synergies, à la réalisation partagée d'économies, mais aussi à des échanges très positifs, pour valoriser les apports de chacun, s'accorder une considération mutuelle, et prendre en compte les intérêts de tous.

Ainsi, en 2013, nos orientations budgétaires proposent le partage des espaces (places, parcs, terrasses, zones 30, zones de rencontre), des temps de vie (repas de cantines, périscolaire, pauses méridiennes), le partage des "récoltes" (l'image de la ville, la nouvelle attractivité touristique, l'identité des Messins), ainsi que des perspectives d'avenir (projet de ville, ateliers urbains, comités de quartier, coopération métropolitaine).

En particulier, les Assises de la Vie Associative, programmées à Metz au printemps prochain, permettront la rencontre du public et de ces associations, ainsi qu'un dialogue public avec les collectivités partenaires.

5 Des choix d'équilibre budgétaire qui confortent les orientations de la Ville

L'équilibre du budget 2013 poursuit sur la lancée de la gestion rigoureuse pratiquée par la Ville de Metz, qui est désormais bien établie et relevée au niveau national. Ce budget repose sur des choix qui confortent les grandes orientations stratégiques de la Ville.

5.1 Depuis trois ans, pas d'augmentation de la fiscalité

Pour la 3ème année consécutive, les taux de la fiscalité locale décidés par la Ville ne changent pas : cela concerne la taxe d'habitation et la taxe foncière, supportées principalement par les ménages, la TLPE payée par les entreprises, et la TLS (taxe locale de séjour) payée par les touristes. De plus, la taxe sur la consommation d'électricité reste fixée à 8%, malgré l'indexation proposée au niveau national.

Par ailleurs, le baromètre du cabinet ALMA Consulting place pour la 2ème année consécutive la commune de Metz en tête des communes françaises, pour la modération de sa taxe foncière sur l'immobilier professionnel, ce qui constitue un facteur indiscutable d'attractivité. Le coût réel de cette taxe est ici le moins élevé, avec 8,8 € par mètre carré (Nancy : 17,6 €/m², Strasbourg : 17,6 €/m², Nîmes : 28,8€/m², Montpellier : 26,4€/m², Dijon 16,0€/m², Reims : 24,8€/m²).

EVOLUTION de la FISCALITE COMMUNALE

strate : communes et groupements de 100 000 habitants et plus

Années	2009	2010	2011
TH communale	17,74	18,09	18,09
TH strate en Lorraine	19,03	19,41	29,57
TH strate nationale (hors IdF)	21,97	22,25	31,98
TFB communale	16,71	17,21	17,21
TFB strate en Lorraine	19,00	19,43	19,69
TFB strate nationale (hors IdF)	24,31	24,60	25,00

5.2 Des remises à niveau nécessaires, pour les dépenses de personnel et d'informatique

La maîtrise des dépenses de personnel demeure l'un des objectifs prioritaires de la municipalité, tout en garantissant le maintien de la qualité de service aux Messins. Dès la fin 2012, un réajustement du budget affecté aux frais de personnel a été nécessaire (dé-précarisation des ATSEM, revalorisation du régime indemnitaire des agents de catégorie C, hausse de l'activité de la restauration scolaire, augmentation ponctuelle des heures supplémentaires liée notamment à l'année électorale). Pour la nouvelle prévision, cet ajustement a été intégré, avec une évolution pour 2013 établie à partir du budget total voté en 2012, intégrant une augmentation de + 2% d'une année sur l'autre.

De façon analogue, le BP 2012 n'avait prévu qu'une provision pour la prise en charge de l'informatique, dans le nouveau cadre mutualisé. A l'issue d'une première année effective de mutualisation, les flux précis ont été établis en fin d'année, sans aucune augmentation de la charge nette pour la ville, bien au contraire (1 433 k€ en 2011, contre 1 338 k€ pour 2012). La dépense effective a été reconduite en prévision pour 2013.

Ainsi, et en dehors de ces ajustements essentiellement techniques, les dépenses de fonctionnement n'augmentent en réalité que de 2,9% (contre 3,7% de BP à BP, ajustements compris).

5.3 Le maintien d'un endettement modéré et sain

Metz demeure l'une des villes les moins endettées de France, avec 100 euros par habitant, contre 1 100 euros pour la moyenne de la strate au début 2012. Compte tenu de la baisse de l'encours en 2012, de 12,7 à 10,9 M€, l'endettement par habitant se situe à hauteur de 88€ en cette fin d'année.

De plus, notre dette est à l'abri de tout risque. La Ville ne supporte aucun emprunt toxique, ni structuré : la totalité de notre encours est classé, selon la charte Gissler, dans la catégorie la moins risquée. Elle bénéficie de surcroit de taux bas, en raison de sa bonne signature, et la Ville poursuivra son désendettement sur les emprunts en cours (1 745 000 € à rembourser en 2013).

Pour 2013, il y aura un recours modéré à l'emprunt – si nécessaire, et à des taux historiquement bas –, grâce à la poursuite de l'utilisation des ressources propres capitalisées depuis 2009, pour permettre à la Ville de continuer à investir pour ses habitants.

La charge déjà prévue en section de fonctionnement, pour le remboursement des intérêts, se monte à 0,37 M€. Ce montant évoluera, le cas échéant, en fonction du recours effectif à l'emprunt.

ETAT DE LA DETTE : RECAPITULATIF BP 2013

LIBELLÉ	CAPITAL (montant initial emprunté)	ENCOURS AU 01/01/2013	INTÉRÊT	AMORT	ANNUITÉ
dette propre résultant de l'emprunt	22 836 823,72	10 929 633,63	403 309,19	1 744 513,62	2 147 822,81
TOTAL DE LA DETTE PROPRE	22 836 823,72	10 929 633,63	403 309,19	1 744 513,62	2 147 822,81
(population INSEE 2011 : 124 024 hab.)		88 € / hab.			17 € / hab.

6 Le budget principal

Le budget principal est présenté et voté par nature.

Les documents budgétaires comportent les éléments de synthèse, ainsi que les divers éléments du vote, dont les annexes. Il est rappelé que le Programme Triennal d'Investissement 2013-2015, transmis pour information, ne fait pas l'objet d'un vote de l'Assemblée délibérante.

Le Budget Primitif pour 2013 s'équilibre globalement, dans le respect des conditions présentées lors du Débat d'Orientation Budgétaire, tenu le jeudi 29 novembre 2012.

6.1 La section de fonctionnement

La section de fonctionnement est équilibrée en recettes et en dépenses, pour un total général de 159 239 266 €. Elle présente un total de recettes réelles de 158 314 234 €, et des mouvements d'ordre pour 925 032 €.

Par rapport au total des dépenses réelles de 146 956 161 €, la section permet de dégager une épargne brute d'un montant de 11 358 073 €, conformément à l'objectif annoncé.

6.1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement augmentent en prévision de 3 755 078 €, soit + 2,43%.

Les principales explications tiennent aux évolutions particulières de certaines catégories détaillées ci-après :

- fiscalité et taxes : + 1 190 k€, du fait des variations de bases, sans changement des taux ;
- dotations d'Etat : + 586 k€ globalement, surtout du fait de la péréquation ;
- recettes issues des autres partenaires : + 1 264 k€ au total, en dépit de certaines baisses, mais exclusivement du fait d'une nouvelle recette de la CAF (CEJ Petite Enfance) à reverser au CCAS ;
- recettes des services : + 725 k€, grâce au retour à la normale en matière stationnement, après une longue période de travaux.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP 2012	BP 2013
TAXES VDM	FISCALITE DIRECTE COMMUNALE	51 800 000	53 500 000
	TAXE SUR LA CONSOMMATION D'ELECTRICITE	1 900 000	1 900 000
	TAXE DE SEJOUR	400 000	400 000
	TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE	1 479 000	969 000
	sous-total	55 579 000	56 769 000
METZ METROPOLE	ATTRIBUTION DE COMPENSATION	28 833 867	28 824 490
	DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE	3 220 000	3 220 000
	sous-total	32 053 867	32 044 490
ETAT	DGF	28 000 000	27 800 000
	DSU	4 900 000	5 000 000
	TAXE ADDIT. AUX DROITS DE MUTATION	2 800 000	3 000 000
	ETAT COMPENS. AU TITRE DES EXON. TH et F NON BATI	2 300 000	2 300 000
	ETAT COMPENSATION AU TITRE DE LA CET	1 430 000	1 575 000
	DOTATION GENERALE DE DECENTRALISATION	577 667	585 000
	ETAT COMPENS. DES EXON. TAXES FONCIERES	430 000	430 000
	DOTATION SPECIALE DES INSTITUTEURS	36 000	25 000
	IMPOTS SUR LES SPECTACLES	40 000	40 000
	COMPENSATION TAXE ADDITIONNELLE	10 000	10 000
	DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	275 000	620 000
	sous-total	40 798 667	41 385 000
AUTRES PARTENAIRES	ATTRIBUTION DU FOND DEPART. DE LA TP	460 000	500 000
	AUTRES ATTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS	291 300	147 500
	HAUT DEBIT - DEPARTEMENT	250 000	180 000
	SUBVENTIONS PARTICIPATIONS DEPARTEMENT	173 500	171 000
	PARTICIPATIONS COMMUNES	140 000	140 000
	QUATTROPOLe	43 369	63 093
	HABITAT INDIGNE	41 806	66 890
	CAF – CEJ PETITE ENFANCE		1 400 000
	AUTRES RECETTES	26 667	21 667
	sous-total	1 426 642	2 690 150
RECETTES DES SERVICES	UEM	8 500 000	8 500 000
	DROITS STATIONN. ET LOCATION VOIE PUBLIQUE	2 770 000	3 000 000
	REDEV. VERSEES PAR FERMERS ET CONCESS.	1 744 000	1 923 700
	REDEV. ET DROITS SERV. PERISCOL. ET ENSEIGNEM.	1 579 000	1 767 700
	RECETTES POLE RH	3 553 011	3 687 711
	REVENU DES IMMEUBLES	1 273 253	1 181 128
	REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	925 392	1 132 183
	PRODUITS DIV. GESTION COURANTE FOURRIERE	350 000	350 000
	PRODUITS FINANCIERS	391 000	163 000
	AUTRES RECETTES	3 615 324	2 995 558
	sous-total	24 700 980	25 425 594
	Mouvements d'ordre	922 282	925 032
TOTAL RECETTES REELLES		154 559 156	158 314 234
TOTAL RECETTES		155 481 438	159 239 266

Les taxes

Dans le cadre du Budget Primitif 2013, **la fiscalité supportée par les ménages ne sera pas modifiée, pour la troisième année consécutive :**

- le taux de la taxe d'habitation (TH) reste inchangé à 18,09% ;
- le taux de taxe sur le foncier bâti (TFB) est constant à 17,21% ;
- le taux de taxe sur le foncier non bâti (TFNB) est toujours de 70,35%.

Ainsi, le produit de la fiscalité directe communale augmentera bien, mais uniquement en fonction de la croissance naturelle des bases fiscales (créations de nouvelles surfaces, moins les destructions) et de leur revalorisation forfaitaire décidée par l'Etat (+ 1,8 % de la Loi de Finances pour 2013).

Par ailleurs, la Ville choisit de ne pas suivre l'indexation de la taxe locale sur la consommation d'électricité : son taux reste fixé à 8% (coefficent multiplicateur de 8) et son produit se maintient autour de 1,9 M€.

Enfin, la taxe sur la publicité extérieure revient à un niveau de produit annuel régulier, après la fin de la période de rattrapage du passé.

Les reversements de Metz Métropole

L'attribution de compensation, reversée par Metz Métropole à la Ville, poursuit en 2013 son léger recul annoncé en 2012, pour la suite du transfert progressif de l'état-civil lié à la mise en activité du CHR sur le site de Mercy.

Au total, l'attribution de compensation de la Ville de Metz diminuera cette année de 9 377 €, pour atteindre 28 824 490 € ; tandis que la dotation de solidarité communautaire (DSC) reste constante à 3 220 000 €. A noter que la stabilité de ces ressources, d'une année sur l'autre, sans revalorisation tenant compte de l'inflation, revient de fait à une diminution réelle.

Les dotations d'Etat

Après la confirmation du gel des dotations de l'Etat, à nouveau en 2013, la Ville envisage une quasi-stabilité de ces recettes publiques (+0,9%) à 41,2 M€.

On notera cependant les prévisions suivantes :

- la poursuite du recul de la DGF, et notamment de la part « complément de garantie », pour environ - 200 000 € ;
- la bonne tenue de la taxe additionnelle aux droits de mutation (+ 200 000 €), compte tenu de la résistance du marché local de l'immobilier à la crise, jusqu'à la mi-2012 ;
- une dotation de péréquation plus favorable, avec la prise en compte désormais du revenu par habitant (+ 215 000 €).

Les recettes des services

D'une part, le stationnement retrouve une situation de croisière, tant en ouvrage que sur voirie (+ 410 k€). D'autre part, l'accent mis sur le périscolaire et la restauration scolaire devrait se traduire par une augmentation des recettes concernées (+ 189 k€).

6.1.2 Les dépenses de fonctionnement

Entre les budgets primitifs 2011 et 2012, les dépenses réelles de fonctionnement augmentent en prévision de 3,67 %. Il convient toutefois de préciser que, sans la prise en compte des ajustements présentés précédemment (cf. 5.2), l'évolution aurait été de 2,92%.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2012	BP 2013
PERSONNEL PERMANENT	73 190 040	75 561 711
COTISATION GESTION - FORMATION	401 492	415 318
CHARGE DE LA DETTE	440 000	406 000
C.C.A.S. FONCTIONNEMENT (y compris CAF – CEJ)	11 697 500	12 600 000
ORCHESTRE NATIONAL DE LORRAINE	2 043 610	2 043 610
EPCC - METZ EN SCENES	4 126 339	4 356 339
EPCC - CENTRE POMPIDOU	400 000	400 000
A.P.M.	1 169 260	1 159 300
OFFICE DU TOURISME	1 314 000	1 315 000
METZ METROPOLE DEVELOPPEMENT	740 000	730 000
SUBVENTIONS SCOL. ET VIE ETUDIANTE	915 126	960 126
SUBVENTIONS POLITIQUE DE LA VILLE	1 140 800	1 145 800
SUBVENTIONS DEV. URBAIN ET ACTION ECO	535 154	501 154
SUBVENTIONS CULTURE, SPORT, JEUNESSE	6 838 834	6 824 760
SUBVENTIONS DIVERSES	700 376	788 516
ICNE Intérêts courus non échus	43 000	-20 100
AUTRES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	36 055 263	37 768 627
VIREMENT SECTION DE FONCTIONNEMENT	7 348 041	5 258 932
Mouvements d'ordre /Amortissements	6 382 603	7 024 173
TOTAL DEPENSES REELLES	141 750 794	146 956 161
TOTAL DEPENSES	155 481 438	159 239 266

Dépenses de personnel

Ce poste reste le premier du budget de fonctionnement, avec 51,8 % des dépenses réelles inscrites (51,9% en 2012). De BP à BP, l'évolution faciale est de 3,2% ; mais l'augmentation réelle est de 2,0%, à partir du budget total voté en 2012. Et ceci, dans une logique de maîtrise de la masse salariale, tout en intégrant les revalorisations engagées.

Subventions

En 2013, les subventions thématiques affichent une quasi-stabilité (+ 0,02%) à 9 430 k€. Elles n'augmentent clairement que dans le domaine "scolaire et vie étudiante", selon une volonté politique forte de la Ville. L'effet levier obtenu désormais permet d'envisager une gestion à moyens constants des subventions, les partenaires de la Ville étant appelés à partager les efforts de maîtrise sollicités auprès des services municipaux.

A noter qu'un effort particulier est effectué sur les crédits attribués à l'EPCC Metz en Scènes, qui réalise la préfiguration de la BAM, en voie d'achèvement.

Autres dépenses de fonctionnement

Ces charges générales augmentent de 1,7 M€, principalement du fait de quatre postes : l'ajustement pour l'informatique 830 k€ ; les fluides et carburants 450 k€ ; l'entretien des pelouses du stade Saint-Symphorien 200 k€ ; et les déplacements de mobiliers urbains 200 k€.

La mutualisation des services informatiques avec Metz Métropole n'a induit aucune augmentation de la charge pour la Ville, bien au contraire. En effet, c'est l'agglomération qui porte l'ensemble du budget de fonctionnement de la Direction Informatique mutualisée depuis le 1^{er} janvier 2012. Elle demande ainsi un remboursement à la Ville, au vu des dépenses effectivement réalisées, en application d'une participation convenue de 77% pour la commune. Le budget initialement provisionné en 2012, de 2 950 000 €, a été abondé en fin d'année de 805 000€, pour aboutir au total de remboursement de 3 755 000€. Aujourd'hui, Metz Métropole rembourse à la Ville les frais de personnel mis à disposition, soit 2 417 000€. Le solde à payer pour la Ville est donc de 1 338 000€ pour 2012 (3 755 000 – 2 417 000), sachant qu'avant la mutualisation, le budget des services informatiques était de l'ordre de 1 433 000€. Pour 2013, la provision inscrite est de 3 780 000 €.

6.2 La section d'investissement

Elle présente un total général de 55 335 241 €. Les mouvements réels représentent 43,1 M€ en recettes et 54,4 M€ en dépenses.

6.2.1 Les recettes d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2012	BP 2013
MOBILISATION DES RESSOURCES PROPRES	21 540 000	16 000 000
EMPRUNT	0	9 100 000
SUBVENTIONS SPECIFIQUES	2 818 210	5 117 456
FCTVA	4 700 000	6 300 000
AMENDES DE POLICE	3 000 000	3 400 000
TAXE D'AMENAGEMENT (remplace la TLE)	500 000	520 000
PDTs DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	2 933 964	2 614 680
VIREMENT SECTION DE FONCTIONNEMENT	7 348 041	5 258 932
MVT ORDRE/AMORTISSEMENTS	6 382 603	7 024 173
TOTAL RECETTES REELLES	35 492 174	43 052 136
TOTAL RECETTES	49 222 818	55 335 241

Mobilisation des ressources propres

La Ville inscrit 16,0 millions d'euros en financement des investissements prévus pour 2013, soit la totalité des ressources propres qu'elle détient encore sous forme de placements budgétaires. Bien entendu, ces placements ne seront débloqués que pour les besoins effectifs de réalisation, en fonction de l'avancement opérationnel des projets.

Subventions

L'évolution positive du financement externe s'explique, outre le maintien des subventions classiques pour restauration des monuments historiques, par les aides attendues pour deux opérations d'envergure : l'achèvement de la BAM (2,2 M€, contre 0,5 en 2012), et la rénovation de l'Arsenal (800 k€).

FCTVA

Compte tenu du niveau élevé des dépenses d'investissement en 2012, la recette attendue augmenterait de manière sensible (+ 1,6 M€, soit + 34%), par rapport au creux de l'année dernière. Ainsi se confirme le caractère vertueux des efforts d'équipement de la Ville : les dépenses importantes d'une année font les recettes d'investissement de l'année suivante.

6.2.2 Les dépenses d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2012	BP 2013
FRAIS D'ETUDES	350 000	1 090 491
ACQUISITIONS	5 199 200	5 060 620
TRAVAUX	28 614 580	39 558 823
OPERATIONS IMMOBILIERES	5 544 346	1 551 039
FONDS DE CONCOURS	5 000 000	4 000 000
DETTE	1 700 000	1 744 600
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	1 892 410	1 378 736
AUTRES DEPENSES	0	25 900
MOUVEMENTS D'ORDRE	922 282	925 032
TOTAL DEPENSES REELLES	48 300 536	54 410 209
TOTAL DEPENSES	49 222 818	55 335 241

Frais d'études

Ces frais augmentent sensiblement par rapport à 2012, pour trois raisons principales : les besoins de rénovation de certains espaces municipaux (Récollets, centres socio-culturels, divers bâtiments pour 275k€) ; une dernière enveloppe pour la maîtrise d'œuvre du GPV (marché Reichen, 217 k€) ; diverses études de voirie, en lien avec la sécurité (pont Lothaire, plateau piétonnier pour 200 k€).

Travaux

Avec près de 11 M€ de crédits supplémentaires inscrits pour l'enveloppe des travaux, 2013 sera à nouveau une année faste pour l'équipement et l'aménagement de la Ville. Outre l'ensemble des travaux induits par l'arrivée du Mettis, et la poursuite des grands travaux récurrents (rénovation des écoles, opérations de voirie), de nombreux autres projets seront finalisés (BAM, Mairie de quartier de Bellecroix, efficacité énergétique des gymnases, aménagement du Quartier des Isles, notamment).

Opérations immobilières

Elles affichent une forte baisse apparente, de 5,5 à 1,5 M€. En réalité, l'année 2012 était largement dotée, en vue de dépenses importantes dans la Zac de l'Amphithéâtre (3,9 M€) et pour un projet d'acquisition de terrain (rue Belletanche, 1 M€, finalement différé). Les opérations de rachat dans la Zac ont été réalisées, voire avancées fin 2012, ce qui réduit d'autant la suite de ce financement sur 2013 (800 k€).

Fonds de concours

La Ville apporte en 2013 sa dernière contribution financière directe au projet Mettis, dans le cadre de la convention de cofinancement passée avec Metz Métropole. Sur un total de 13 M€, ce sont 4 M€ qui seront encore versés, pour l'achèvement de cette infrastructure majeure pour l'agglomération et sa Ville-Centre.

7 Répartition fonctionnelle des dépenses

Budget Primitif 2013

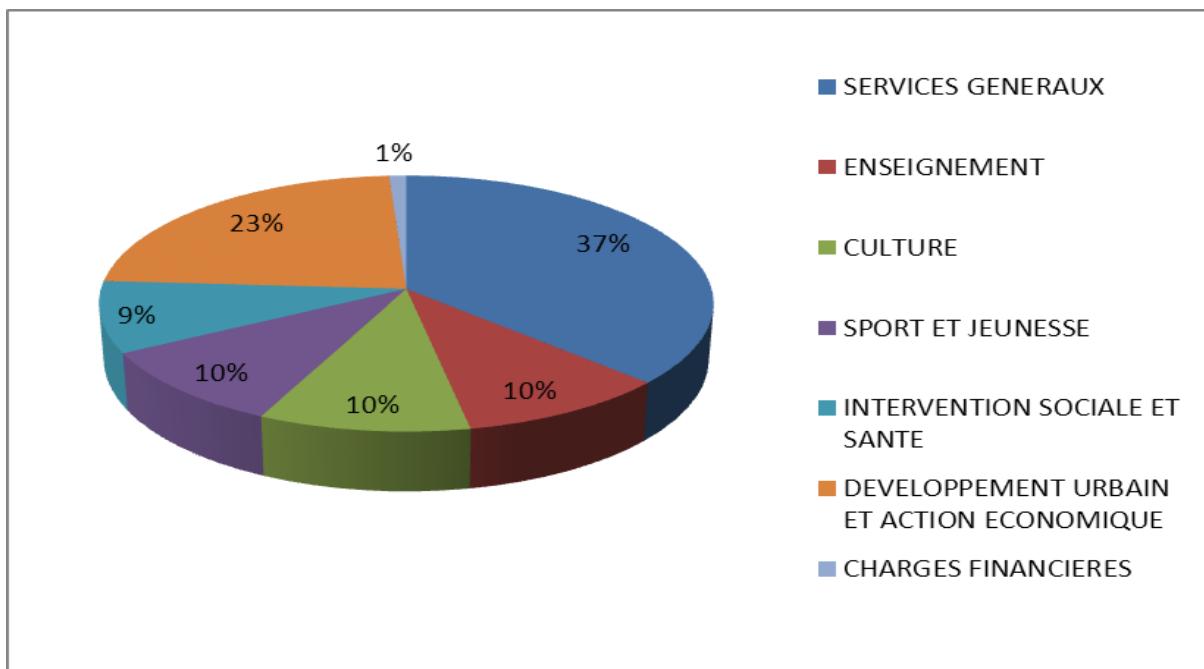
Répartition par secteur

selon classification fonctionnelle

BUDGET PRIMITIF 2013

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

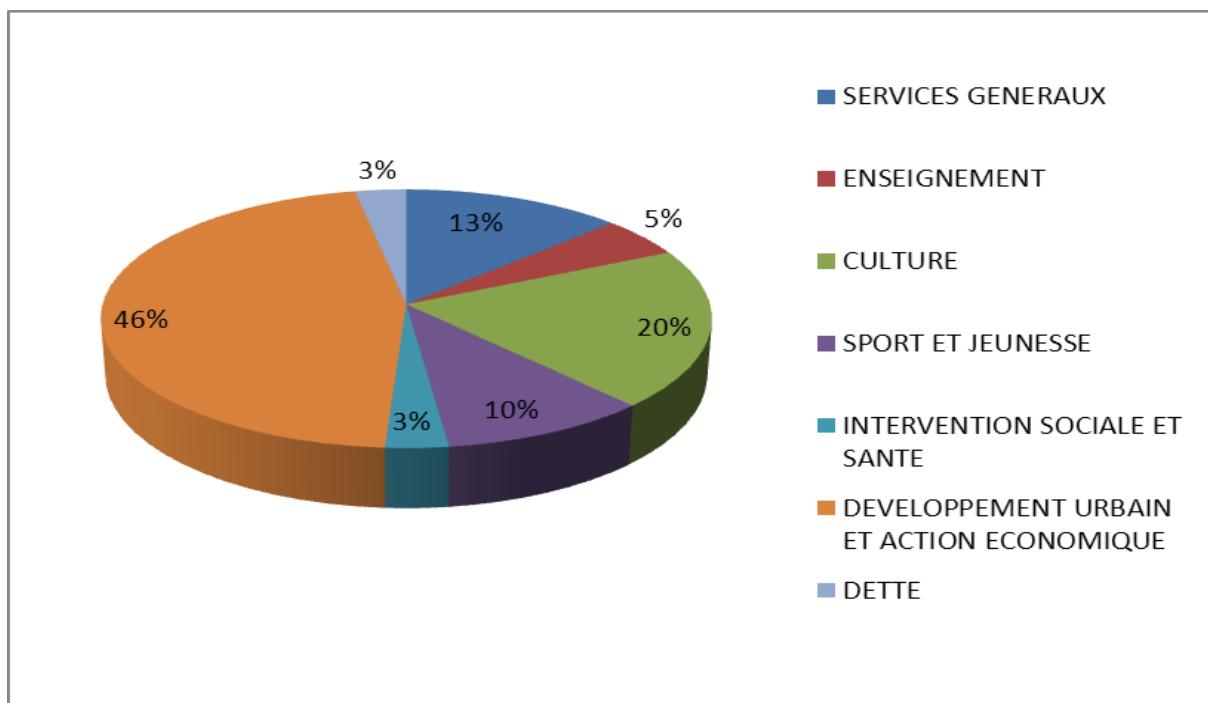
	2013	
SERVICES GENERAUX	54 073 489	37%
ENSEIGNEMENT	14 989 041	10%
CULTURE	15 164 118	10%
SPORT ET JEUNESSE	15 152 105	10%
INTERVENTION SOCIALE ET SANTE	13 962 400	9%
DEVELOPPEMENT URBAIN ET ACTION ECONOMIQUE	33 142 273	23%
CHARGES FINANCIERES	472 735	1%
Dépenses réelles	146 956 161	100%
Dépenses d'ordre	12 283 105	
TOTAL	159 239 266	



BUDGET PRIMITIF 2013

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	2013	
SERVICES GENERAUX	6 906 500	13%
ENSEIGNEMENT	3 020 000	5%
CULTURE	10 753 000	20%
SPORT ET JEUNESSE	5 249 450	10%
INTERVENTION SOCIALE ET SANTE	1 469 120	3%
DEVELOPPEMENT URBAIN ET ACTION ECONOMIQUE	25 267 539	46%
DETTE	1 744 600	3%
Dépenses réelles	54 410 209	100%
Dépenses d'ordre	925 032	
TOTAL	55 335 241	



8 Répartition par nature des recettes / dépenses

Budget Primitif 2013

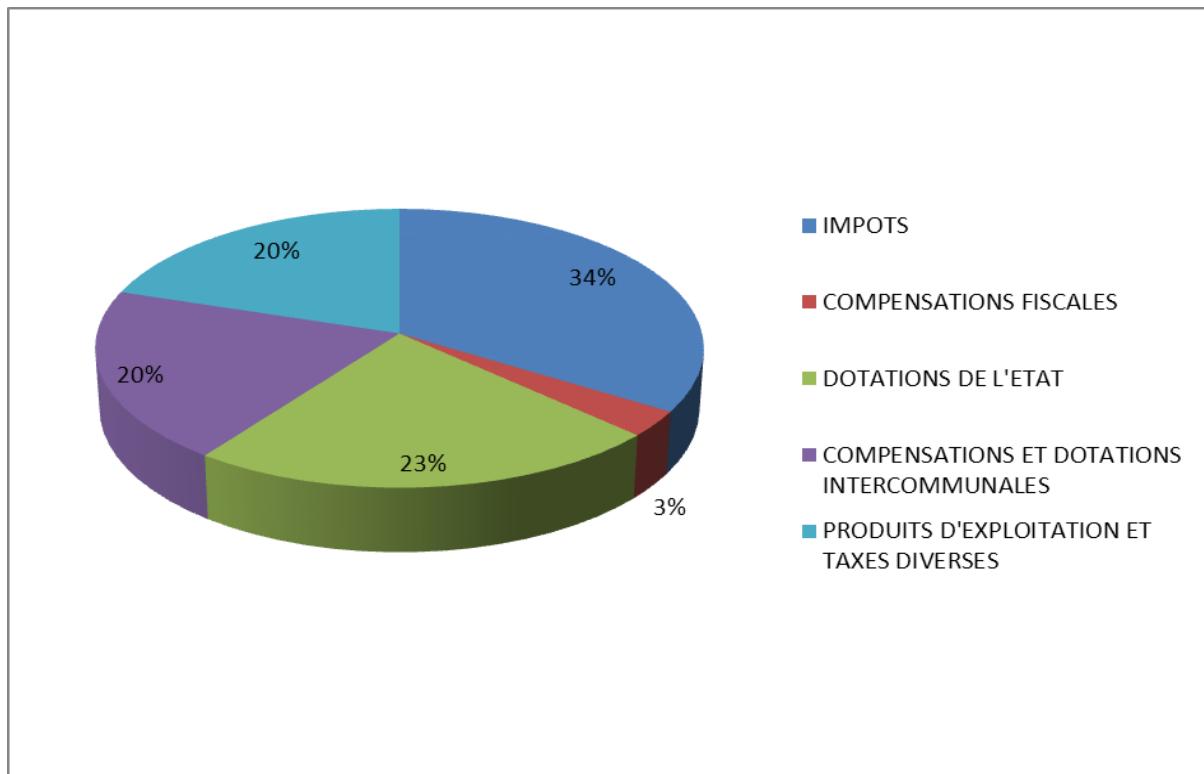
Répartition par secteur

selon classification par nature

BUDGET PRIMITIF 2013

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

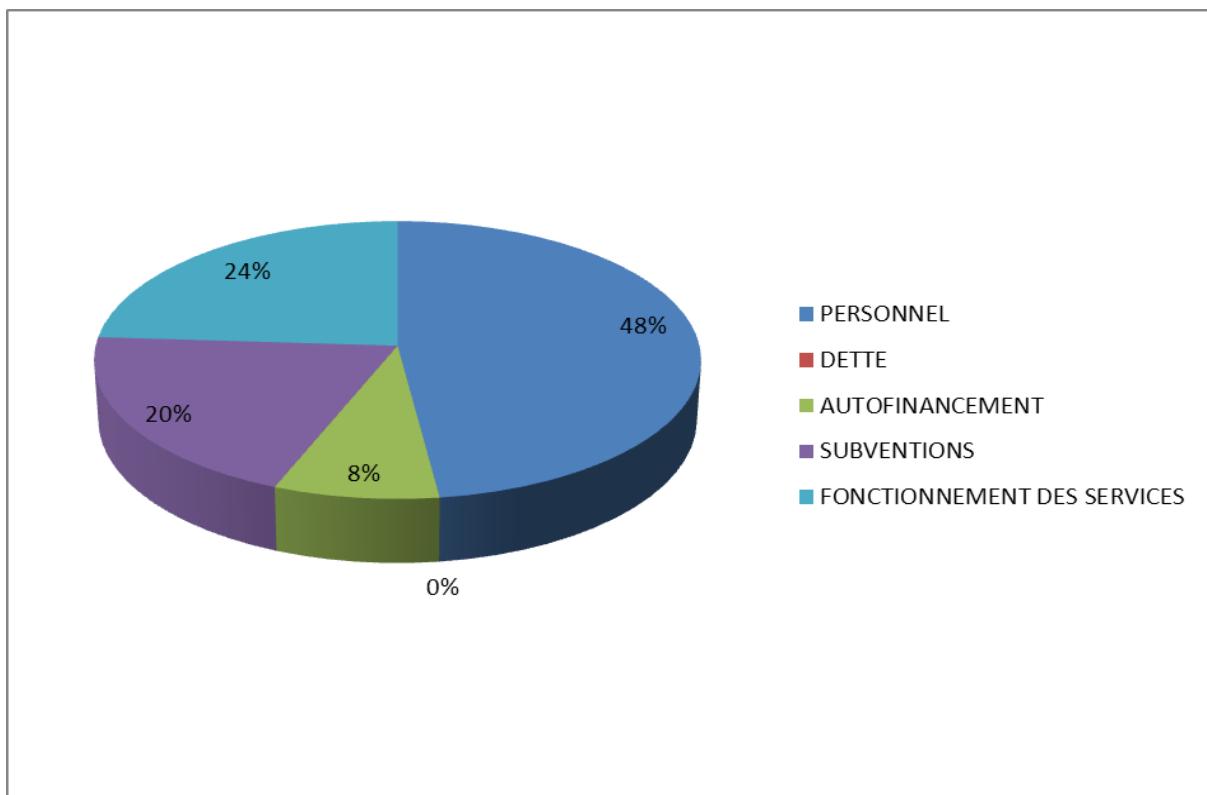
	2013	
IMPOTS	53 500 000	34%
COMPENSATIONS FISCALES	4 805 000	3%
DOTATIONS DE L'ETAT	36 633 150	23%
COMPENSATIONS ET DOTATIONS INTERCOMMUNALES	32 044 490	20%
PRODUITS D'EXPLOITATION ET TAXES DIVERSES	32 256 626	20%
TOTAL	159 239 266	100%



BUDGET PRIMITIF 2013

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

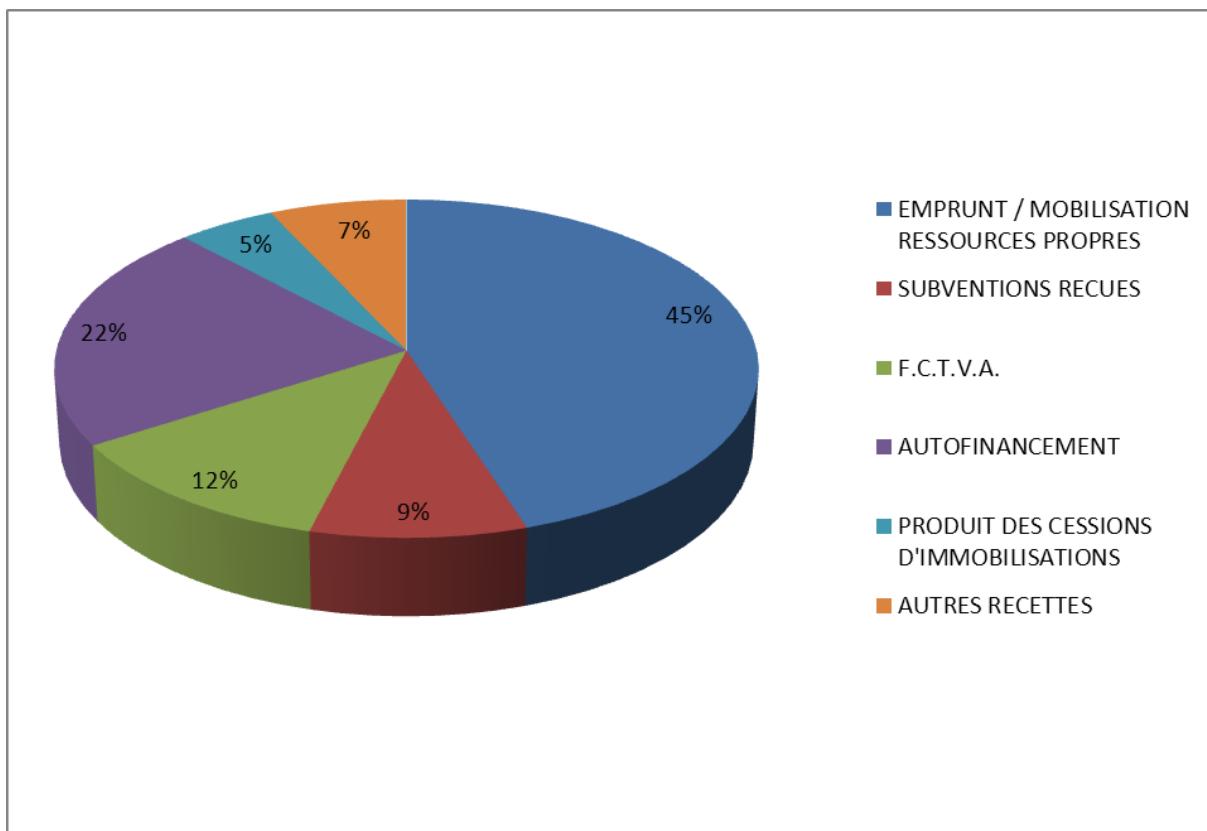
	2013	
PERSONNEL	75 977 029	48%
INTERETS DE LA DETTE	406 000	0%
AUTOFINANCEMENT	12 283 105	8%
SUBVENTIONS	32 824 605	20%
FONCTIONNEMENT DES SERVICES	37 748 527	24%
TOTAL	159 239 266	100%



BUDGET PRIMITIF 2013

RECETTES D'INVESTISSEMENT

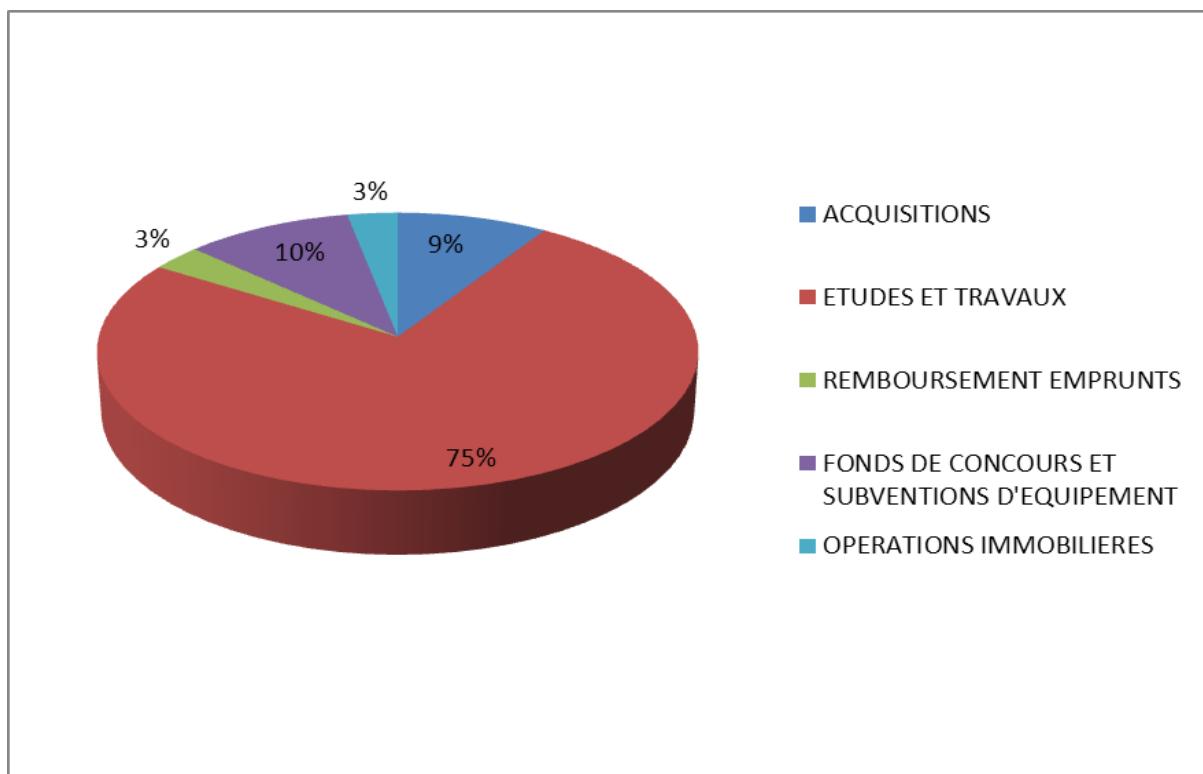
	2013	
EMPRUNT / MOBILISATION RESSOURCES PROPRES	25 100 000	45%
SUBVENTIONS RECUES	5 117 456	9%
F.C.T.V.A.	6 300 000	12%
AUTOFINANCEMENT	12 283 105	22%
PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	2 614 680	5%
AUTRES RECETTES	3 920 000	7%
TOTAL	55 335 241	100%



BUDGET PRIMITIF 2013

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	2013	
ACQUISITIONS	5 060 620	9%
ETUDES ET TRAVAUX	40 649 314	75%
REMBOURSEMENT EMPRUNTS	1 744 600	3%
FONDS DE CONCOURS ET SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	5 378 736	10%
OPERATIONS IMMOBILIERES	1 576 939	3%
Dépenses réelles	54 410 209	100%
Dépenses d'ordre	925 032	
TOTAL	55 335 241	



9 Les Budgets Annexes

9.1 Le Budget Annexe des Eaux

Le budget d'exploitation est équilibré en dépenses et en recettes à 1 966 989 €, avec une redevance du fermier qui est constante à 1,2 M€.

Les dépenses d'investissement prévues s'élèvent à 1 606 224 €. Elles s'équilibrent par un autofinancement du même montant.

	BP 2012	BP 2013
Exploitation		
<u>DEPENSES</u>		
* Dépenses de gestion courante	573 765	360 765
* Charges financières	-	-
* Dépenses d'ordre	1 057 341	1 606 224
TOTAL	1 631 106	1 966 989
<u>RECETTES</u>		
* Redevance du fermier	1 200 000	1 200 000
* Autres recettes réelles	388 262	724 145
* Recette d'ordre	42 844	42 844
TOTAL	1 631 106	1 966 989
Investissement		
<u>DEPENSES</u>		
* Dépenses d'équipement (20, 21, 23)	1 014 497	1 563 380
* Dépenses financières (emprunts)	-	-
* Dépenses d'ordre	42 844	42 844
TOTAL	1 057 341	1 606 224
<u>RECETTES</u>		
* Recettes d'équipement	-	-
* Recettes d'ordre	1 057 341	1 606 224
TOTAL	1 057 341	1 606 224

9.2 Le Budget Annexe du Camping

Le budget d'exploitation est équilibré à hauteur de 284 310 €, avec les recettes propres.

L'exploitation permet également de dégager un autofinancement de 49 260 €, lequel constitue l'unique recette d'investissement, pour une dépense du même montant.

	BP 2012	BP 2013
<u>Exploitation</u>		
<u>DEPENSES</u>		
* Dépenses de gestion courante	214 610	234 250
* Charges financières	800	800
* Dépenses d'ordre	64 590	49 260
TOTAL	280 000	284 310
<u>RECETTES</u>		
* Recettes de gestion courante	280 000	284 310
* Autres recettes réelles	-	-
TOTAL	280 000	284 310
<u>Investissement</u>		
<u>DEPENSES</u>		
* Dépenses d'équipement	64 590	49 260
* Charges d'emprunt	-	-
TOTAL	64 590	49 260
<u>RECETTES</u>		
* Recettes d'ordre	64 590	49 260
TOTAL	64 590	49 260

9.3 Le Budget Annexe des Zones

Le budget des zones d'aménagement est établi, en fonctionnement, selon la méthode de l'inventaire simplifié permanent.

Les dépenses et les recettes correspondent principalement à des écritures de gestion de stock, se rapportant notamment à des ventes ou à des acquisitions de terrains.

Pour l'investissement, prévu à hauteur de 4 M€ en 2013, la recette principale est assurée par un transfert de la section de fonctionnement pour 3 073 k€. En fonction des réalisations effectives, ce budget annexe pourra recourir si besoin à l'emprunt, jusqu'à hauteur de 927 k€.

	BP 2012	BP 2013
<u>Fonctionnement</u>		
<u>DEPENSES</u>		
* Dépenses de gestion courante	8 220 831	2 173 849
* Dépenses d'ordre	-	3 072 768
TOTAL	8 220 831	5 246 617
<u>RECETTES</u>		
* Produit des ventes	7 220 831	3 046 125
* Dotations et Participations	1 000 000	181 184
* Autres produits de gestion courante	-	2 019 308
TOTAL	8 220 831	5 246 617
<u>Investissement</u>		
<u>DEPENSES</u>		
* Autres immobilisations financières	-	4 000 000
TOTAL	-	4 000 000
<u>RECETTES</u>		
* Emprunts et dettes assimilées	-	927 232
* Recettes d'ordre	-	3 072 768
TOTAL	-	4 000 000

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 20 décembre 2012

DCM N° 12-12-04

Objet : Budget Primitif 2013 – Motion Recettes – Motion Dépenses.

Rapporteur : M. TOULOUZE, Conseiller Délégué

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

La Commission des Finances entendue,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22,

VU les instructions comptables M14, M4 et M49,

VU sa délibération du 29 Novembre 1996 décidant le vote par nature et les durées d'amortissement,

VU les délibérations des 26 Octobre 2001, 31 Mars 2005 et 30 Mars 2006 complétant les durées d'amortissement,

VU la délibération du 30 Mars 2006 fixant le régime des provisions,

VU le Débat d'Orientation Budgétaire du 29 Novembre 2012,

VU le projet de budget présenté pour l'exercice 2013,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

MOTION 1

DECIDE :

- **DE VOTER** le budget par chapitre conformément à l'article L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **ARRETE** le montant du Budget Primitif 2013 en recettes comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Budget Principal

. Mouvements réels	43 052 136
. Mouvements d'ordre	<u>12 283 105</u>
. Mouvements budgétaires	55 335 241

- Budget Annexe des Eaux

. Mouvements réels	0
. Mouvements d'ordre	<u>1 606 224</u>
. Mouvements budgétaires	1 606 224

- Budget Annexe du Camping

. Mouvements réels	0
. Mouvements d'ordre	<u>49 260</u>
. Mouvements budgétaires	49 260

- Budget Annexe des Zones

. Mouvements réels	927 232
. Mouvements d'ordre	<u>3 072 768</u>
. Mouvements budgétaires	4 000 000

TOTAL **60 990 725**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Budget Principal

. Mouvements réels	158 314 234
. Mouvements d'ordre	<u>925 032</u>
. Mouvements budgétaires	159 239 266

- Budget Annexe des Eaux

. Mouvements réels	1 924 145
. Mouvements d'ordre	<u>42 844</u>
. Mouvements budgétaires	1 966 989

- Budget Annexe du Camping

. Mouvements réels	284 310
. Mouvements d'ordre	<u>0</u>
. Mouvements budgétaires	284 310

- <u>Budget Annexe des Zones</u>		
. Mouvements réels	5 246 617	
. Mouvements d'ordre	0	
. Mouvements budgétaires	5 246 617	
		TOTAL
		166 737 182
		TOTAL GENERAL
		227 727 907

- **DECIDE** pour 2013 de reconduire les taux des 3 impôts locaux, soit :
 - 18,09% pour la Taxe d'Habitation,
 - 17,21% pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties,
 - 70,35% pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties,
 représentant un produit global de 53.500.000 Euros.

MOTION 2

DECIDE :

- **DE VOTER** le budget par chapitre conformément à l'article L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **ARRETE** le montant du Budget Primitif 2013 en dépenses comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

- <u>Budget Principal</u>		
. Mouvements réels	54 410 209	
. Mouvements d'ordre	925 032	
. Mouvements budgétaires	55 335 241	
		TOTAL
- <u>Budget Annexe des Eaux</u>		
. Mouvements réels	1 563 380	
. Mouvements d'ordre	42 844	
. Mouvements budgétaires	1 606 224	
		TOTAL
- <u>Budget Annexe du Camping</u>		
. Mouvements réels	49 260	
. Mouvements d'ordre	0	
. Mouvements budgétaires	49 260	
		TOTAL
- <u>Budget Annexe des Zones</u>		
. Mouvements réels	4 000 000	
. Mouvements d'ordre	0	
. Mouvements budgétaires	4 000 000	
		TOTAL
		60 990 725

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- <u>Budget Principal</u>	
. Mouvements réels	146 956 161
. Mouvements d'ordre	12 283 105
. Mouvements budgétaires	159 239 266
- <u>Budget Annexe des Eaux</u>	
. Mouvements réels	360 765
. Mouvements d'ordre	1 606 224
. Mouvements budgétaires	1 966 989
- <u>Budget Annexe du Camping</u>	
. Mouvements réels	235 050
. Mouvements d'ordre	49 260
. Mouvements budgétaires	284 310
- <u>Budget Annexe des Zones</u>	
. Mouvements réels	2 173 849
. Mouvements d'ordre	3 072 768
. Mouvements budgétaires	5 246 617
TOTAL	166 737 182
TOTAL GENERAL	227 727 907

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :

Le Maire de Metz,
Conseiller Général de la Moselle,

Dominique GROS

Service à l'origine de la DCM : Finances

Commissions : Finances

Référence nomenclature « ACTES » : 7.2

Séance ouverte à 16h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 46

Absents : 9

Dont excusés : 7

Décision : ADOPTÉE A LA MAJORITÉ